

# Fondation de prévoyance SPS et Jelmoli

ADRESSE: CASE POSTALE, 8021 ZURICH – BUREAU: SIHLSTRASSE 24, 8001 ZURICH

Zurich, juin 2022

## Rapport succinct du compte annuel 2022

### 1. L'essentiel en bref

L'année d'investissement 2021 a été marquée par la pandémie du Corona virus, des problèmes d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, de l'inflation et la crise de l'immobilier en Chine, mais aussi par la reprise conjoncturelle après la première année de pandémie. Les marchés boursiers dans les pays industrialisés ont connu, à l'exception de quelques baisses de cours, un développement continu à la hausse.

Ainsi, la majorité des grands indices d'actions ont enregistré une performance de plus de 20%. Les placements immobiliers, qui avaient accusé des pertes l'année passée à cause de la pandémie, ont eux aussi connu une forte reprise.

En 2021, la Fondation de prévoyance SPS et Jelmoli a ainsi pu enregistrer une performance de 10,92% (contre 2,58% l'année précédente).

Le taux de couverture s'élève à 166,0% (contre 164,2% l'année passée).

Le Conseil de fondation a pris les décisions suivantes lors de sa séance du 13 décembre 2021.

- **Compensation de la baisse du taux de conversion:** le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux de conversion des rentes à l'âge de 65 ans est passé de 5,5% à 5,25%. À titre de compensation, tous les assurés qui n'ont pas encore pris leur retraite au 31 décembre 2021 se verront créditer 4,75% de leur capital disponible au 31 décembre 2020 (rentrées et sorties de capital en 2021 incluses). Cette compensation permet ainsi d'absorber en totalité la réduction du taux de conversion.
- **Prise en charge des coûts d'un bonus de rente unique dans la caisse de pension:** la Fondation de prévoyance prend en charge 1,9 million de francs pour le versement d'un bonus de rente unique sous la forme d'une treizième rente 2021. Ce versement comprend les rentes de la Caisse de pension et celles de la Fondation de prévoyance. Ce bonus de rente sera versé avec la rente de janvier 2022 et s'élèvera à 2000 CHF au minimum et à 5000 CHF au maximum. Il n'y aura pas d'augmentation des rentes actuelles au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- **Nouveau règlement de prévoyance:** le principal changement est la possibilité de maintenir l'assurance en cas de résiliation par l'employeur (nouvel article 17). Comme tel est déjà le cas depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans la Caisse de pension, les assurés de la Fondation de prévoyance peuvent désormais demander le maintien de l'assurance en cas de résiliation par l'employeur à partir de 55 ans.

Le taux d'épargne pour 2021 a été fixé à 3%, et le taux de mutation pour l'année 2022 à 1%.

Le compte annuel ainsi que le nouveau règlement de prévoyance détaillé sont disponibles en format PDF sur notre site [www.pensionskasse-sps.ch](http://www.pensionskasse-sps.ch) dans la rubrique «QUI SOMMES-NOUS / TÉLÉCHARGEMENTS».

## 2. Perspectives

Après un léger recul en 2020, l'espérance de vie a de nouveau augmenté en 2021, selon les chiffres provisoires de l'Office fédéral de la statistique. Cela signifie que le capital épargné par chaque individu pour sa retraite devra être suffisant à plus long terme.

Nous vous recommandons donc d'utiliser la possibilité d'opter pour une variante de cotisations plus élevée et/ou d'effectuer des rachats volontaires auprès de la Caisse de pension au 1<sup>er</sup> avril (jusqu'à 3 rachats par an possibles). Ces possibilités présentent plusieurs avantages:

- les sommes de rachat sont fiscalement déductibles;
- la rémunération est légèrement plus élevée que sur un compte bancaire;
- davantage de capital épargné permet d'augmenter la prévoyance vieillesse et la couverture d'assurance.

## 3. Le Conseil de fondation (état 2022)

### Représentants de l'employeur:

Mme F. Borel, Jelmoli  
M. U. Bracher, président, SPS  
M. M. Kucher, SPS  
M. S. Meier, Wincasa

### Représentants des employés:

M. D. Dobler, SPS  
M. R. Fumagalli, Wincasa

Gérance	Gérante Administration	Mme R. Fretz Jaeggi Mme B. Erismann Mme S. El Sayed
Organe de révision	KPMG AG, Zurich	M. E. Meier
Experts en assurance	Libera AG, Zurich	M. S. Blum
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS), Zurich	

#### 4. Bilan et compte d'exploitation 2021 en mio CHF

<b>Actif</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Moyens liquides / créances	5.526	3.487
Obligations	11.627	9.892
Actions	41.531	36.292
Placements alternatifs	15.093	13.789
Immobilier	38.054	35.444
Actifs transitoires	0.240	0.227
<b>Total de l'actif</b>	<b>112.071</b>	<b>99.131</b>
<b>Passif</b>		
Engagements	0.012	1.948
Passifs transitoires	2.049	0.099
Réserve de contribution de l'employeur	0.261	0.253
Capital de prévoyance et provisions techniques	66.115	55.981
Réserves pour fluctuation de valeur	13.220	11.800
Capital libre de la Fondation	30.414	26.050
<b>Total du passif</b>	<b>112.071</b>	<b>99.131</b>

<b>Compte d'exploitation</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Cotisations perçues et prestations d'entrée	9.492	5.066
Prestations versées et versements anticipés	-6.721	-5.305
Ajustement des capitaux de prévoyance	-7.010	-1.493
<b>Résultat net de la part d'assurance</b>	<b>-4.239</b>	<b>-1.732</b>
Résultat net du placement de la fortune	10.391	2.312
Frais administratifs et divers et rendement	-0.368	-0.244
Ajustement des réserves de fluctuation	-1.420	-0.370
<b>Excédent de rendements/charges</b>	<b>4.364</b>	<b>-0.034</b>

**Performance** **10.9%** **2.6%**

**Taux de couverture au sens de l'article 44 OPP2** **166.0%** **164.2%**

#### 5. Assurés et bénéficiaires de rentes au 31.12.2021

<b>Assurés</b>	<b>215</b>	<b>222</b>
<b>Bénéficiaires de rentes</b>		
Rentes de vieillesse	28	30
Rentes de conjoint et rentes d'enfants	13	13
Rentes d'invalidité	0	0
<b>Total des bénéficiaires de rentes</b>	<b>41</b>	<b>43</b>

## Rapport de l'organe de révision KPMG AG

L'organe de révision KPMG AG, Zurich, a recommandé l'approbation du compte annuel établi selon les prescriptions légales. Le Conseil de fondation a approuvé le compte annuel à la date du 6 mai 2022.

### 6. Corporate Governance (art. 49a OPP 2, al. 2)

La Fondation exerce ses droits de vote auprès des sociétés anonymes suisses cotées en bourse dans l'intérêt des assurés. Cela est considéré acquitté lorsque le comportement de vote sert à perpétuer la prospérité de la Fondation. En règle générale, l'intérêt de la Fondation est de nature financière. Un autre aspect est la prospérité à long terme et l'évolution du cours des actions de la société concernée. La Fondation a exercé son droit de vote (des actions détenues directement) dans l'intérêt des assurés comme suit, lors des assemblées générales 2022 de:

- Swiss Prime Site AG du 23.3.2022: approbation des propositions du conseil d'administration

Mme S. El Sayed (044 220 47 88) et Mme B. Erismann (044 220 40 51) se tiennent volontiers à votre disposition pour toute question ou demande d'information supplémentaire.

FONDATION DE PRÉVOYANCE SPS ET JELMOLI

Le président



Urs Bracher

La dirigeante



Regula Fretz Jaeggi

À l'avenir, le rapport succinct ne vous sera plus envoyé par courrier. Il ne sera désormais disponible qu'en téléchargement en format PDF sur notre site Internet [www.pensionskasse-sps.ch](http://www.pensionskasse-sps.ch) sous la rubrique « QUI SOMMES-NOUS / TÉLÉCHARGEMENTS » (jusqu'à la fin juin au plus tard).

Si vous n'avez pas accès à Internet, contactez-nous. Nous continuerons alors de vous faire parvenir le rapport succinct par voie postale.